

Compte rendu des décisions du CONSEIL MUNICIPAL du 27 juin 2023 à 20 heures 30

Ce document est un compte-rendu succinct du conseil municipal du 9 juin. Un procès-verbal fera l'objet d'une approbation lors de la prochaine séance.

RESSOURCES HUMAINES

1 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur Pierrick MESSAGER, maire

Le tableau des effectifs de la commune est modifié par la suppression de 13 postes non pourvus et la création de deux postes en vue de recrutement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification du tableau des effectifs.

2 – MISE EN PLACE D'UN COMPTE EPARGNE TEMPS AU PROFIT DES AGENTS DE LA COMMUNE

Rapporteur : Monsieur Pierrick MESSAGER, maire

Le conseil municipal approuve la création d'un compte épargne temps (CET) au profit des agents et en définit les règles de fonctionnement.

Approuvé à l'unanimité,

FINANCES

3 - FIXATION DU PRIX DE VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE N°AD 58

Rapporteur : Monsieur Jacques LE METAYER, adjoint au maire

Le conseil municipal s'est prononcé favorablement pour la vente d'une portion de 115 m² de la parcelle cadastrée AD 58 qui fait une surface totale de 190 m². Elle se situe route de Vannes et longe le chemin du presbytère – allée Eugène Jeanroy.

Les propriétaires de la parcelle mitoyenne ont fait part de leur souhait d'acquérir une portion de cette parcelle.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la D'APPROUVE la cession d'une portion de la parcelle cadastrée AD 58 pour une surface de 115 m² pour un prix de vente de 20 700 €.

4 - FIXATION DU PRIX DE VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE N°AE 213

Rapporteur : Monsieur Pierrick MESSAGER, maire

Le conseil municipal s'est prononcé favorablement pour la vente de la parcelle cadastrée AE 213 d'une surface de 309 m² qui se situe au 4 impasse des cerisiers dans le lotissement « Les jardins de Bel Air 2 ». Il s'agit d'une parcelle viabilisée libre d'occupation.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la cession de la parcelle cadastrée AE 113 d'une surface de 309 m² pour un prix de vente de 86 520 €.

ENVIRONNEMENT - TRAVAUX

5 - PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) CONVENTION D'ENGAGEMENT AVEC GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION

Rapporteur : Monsieur Jacques LE METAYER, adjoint au maire

Golfe du Morbihan-Vannes agglomération a approuvé un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Il est proposé que la commune formalise ses engagements en la matière dans une convention, pour une durée de 3 ans.

Après avoir pris connaissance des termes de la convention et des engagements propres à la commune, le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de convention relative au PCAET.

6 - AUTORISATION DONNEE A M LE MAIRE POUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE AVEC GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION

Rapporteur : Monsieur Jacques LE METAYER, adjoint au maire

Golfe du Morbihan Vannes agglomération propose aux communes un service de conseil en énergie partagés et d'élaboration de bilan énergétique. La commune bénéficie de cette prestation par la signature d'une convention qui est arrivée à échéance. GMVA propose le renouvellement de la convention d'adhésion au service de conseil en énergie partagée pour une période de 3 ans.

Après avoir pris connaissance des termes de la convention, le conseil municipal approuve à l'unanimité la signature de cette convention.

7 – RETROCESSION DES VOIES, CHEMINS ET ESPACES VERTS DU LOTISSEMENT SAINT EXUPERY

Rapporteur : Monsieur Jacques LE METAYER, adjoint au maire

Une opération de création d'un lotissement de 4 lots a été réalisée avec l'aménageur FILY PROMOTION dans le cadre d'un PUP (projet urbain partenarial).

L'aménageur a sollicité le maire pour que les parties communes composées des voies, chemins et espaces verts du lotissement soient rétrocédées à la commune.

Les constructions étant achevées et les travaux complémentaires demandés par la commune étant achevés.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la rétrocession des voies et équipements communs de ce lotissement (espaces verts et chemins piétonniers) à la commune.

QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses : néant

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire clos la séance du conseil municipal à 21H30

Fait à Meucon, le 28 juin 2023

Le Maire

Pierrick MESSAGER

